

**Orientation****7/19****CLAP****FICHE N°187 i****Version : 4****Directive 97/23/CE****Mots clés :**

Composant

Equipement sous pression

Boulonnerie

Bride

Tube

**Référence directive :**

Article 1 § 2.1.2- 97/23/CE

Annexe I § 3.1.1- 97/23/CE

Article 1 § 4.3- 97/23/CE

Annexe I § 7.2- 97/23/CE

**Accepté par le GTP :****19/01/2005****Accepté par le CLAP :****19/01/2005****Sujet :** EES Matériaux – Composants d'équipements sous pression**Question :**

Quelles exigences s'appliquent à des composants, tels que fonds bombés, boulons, brides, raccords soudés, etc. lorsqu'ils sont mis sur le marché en tant que tels ?

**Réponse :**

1/2

Pour être incorporés dans un équipement sous pression, les composants qui sont fabriqués à partir de matériaux tels que plaques, bobines et barres, doivent satisfaire aux exigences essentielles de sécurité applicables au procédé de fabrication utilisé. Par exemple, dans la fabrication de fonds bombés soudés, les exigences de l'annexe I § 3.1 et § 7.2 s'appliquent en complément des exigences du § 4.

Afin de prouver la conformité à la directive équipements sous pression (DESP) de l'équipement sous pression qui incorpore ces composants, le fabricant a besoin de certains documents de la part du fournisseur du composant :

- Certificats matière (de la plaque, la bobine, la barre, ...)

et lorsque applicable :

- Approbations des modes opératoires de soudage;
- Approbations des soudeurs/opérateurs de soudage;
- Qualifications des opérateurs de contrôles non destructifs;
- Rapports des contrôles non destructifs;
- Rapports des essais destructifs;
- Information relative au formage et au traitement thermique;etc.

Ces informations peuvent être fournies sous la forme d'un certificat du composant.

L'exigence de l'annexe I § 4.3 ne s'applique cependant pas à un fabricant de composant, qui n'est pas au sens de la DESP un fabricant de matériau, même s'il modifie les propriétés mécaniques du matériau.

Les pièces forgées (y compris les brides), les pièces moulées et les tubes sans soudure sont généralement considérés comme des matériaux. Les raccords constitués à partir de tels "matériaux", sans soudures complémentaires ou autres procédés qui pourraient affecter les caractéristiques du matériau, sont également considérés comme des "matériaux". Pour les tubes soudés, voir CLAP 1 - Orientation 7/25.

**Orientation****7/19****CLAP****FICHE N°187 i****Version : 4****Directive 97/23/CE****Mots clés :**

Composant

Equipement sous pression

Boulonnerie

Bride

Tube

**Référence directive :**

Article 1 § 2.1.2- 97/23/CE

Annexe I § 3.1.1- 97/23/CE

Article 1 § 4.3- 97/23/CE

Annexe I § 7.2- 97/23/CE

**Accepté par le GTP :****19/01/2005****Accepté par le CLAP :****19/01/2005****Sujet :** EES Matériaux – Composants d'équipements sous pression**Question :**

Quelles exigences s'appliquent à des composants, tels que fonds bombés, boulons, brides, raccords soudés, etc. lorsqu'ils sont mis sur le marché en tant que tels ?

**Réponse :**

2/2

Note : les pratiques actuelles peuvent demander que les composants, lorsqu'ils sont mis sur le marché en tant que tels, soient livrés avec un certificat conforme à la norme EN 10204 "Produits métalliques – Types de documents de contrôle" ou des exigences correspondantes. La DESP n'exclut pas la possibilité de fournir de tels certificats avec les composants.

Voir également les fiches CLAP 73 – Orientation 1/9, CLAP 125 – Orientation 1/22, CLAP 44 – Orientation 4/3, CLAP 12 – Orientation 7/5, CLAP 84 – Orientation 7/6, CLAP 88 – Orientation 7/8, CLAP 186 – Orientation 7/18 et CLAP 1 – Orientation 7/25.

Modification par rapport à la précédente version adoptée : Reprise de l'orientation 7/19 (19/01/2005).